



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine militaire

Question écrite n° 14925

Texte de la question

M Aloyse Warhouver attire l'attention de M le ministre de la defense sur la situation des hopitaux thermaux militaires dont la direction des services de sante envisagerait, selon certaines rumeurs, l'abandon. Ces centres, dont la qualite des soins prodigues fait l'unanimité des curistes, seront-ils confies a une autre administration ou le secteur prive se chargera-t-il de leur gestion ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'existence d'une etude ayant pour objet la devolution du thermalisme a une structure autre que celle du departement de la defense est probablement a l'origine de l'inquietude dont fait etat l'honorable parlementaire. Le ministre de la defense confirme que pour l'instant aucune decision de transfert de gestion ou de propriete n'a ete prise et aucune transaction entreprise pour les etablissements thermaux des armees. En toute hypothese, il n'est pas envisage de modifier les droits ouverts en matiere de soins ; les ressortissants du code des pensions militaires d'invalidite et les victimes de guerre continueront en tout etat de cause de beneficier de la gratuite en matiere de cure thermale.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14925

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2869